

Communiqué de presse

Rennes, le 8 juillet 2021

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bretagne Romantique

La CPTS Bretagne Romantique, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel contractualise ce vendredi 09 juillet avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé afin de favoriser l'accès aux soins des 62 600 habitants du territoire avec notamment une meilleure coordination entre les professionnels de ville et l'hôpital.

Un projet de santé au plus proche des besoins de la population

Le projet de CPTS sur le pays de Dol et de la baie du Mont Saint Michel est né en 2018 de plusieurs échanges entre les professionnels médicaux et infirmiers de Combourg autour de la mise en place d'un dossier patient commun, également accessible par les professionnels des CCAS de Combourg et de l'ADMR (Association de service à la personne).

Puis, sous l'impulsion du Dr Anne Beauchiane et du CSI Joséphine Le Bris, une équipe de soins primaires a été constituée afin de répondre à un besoin d'accompagnement plus important des patients porteurs de facteurs de risques cardio-vasculaires en mettant en place une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP). Des sessions de formations à l'ETP ont été organisées avec une trentaine de professionnels (infirmiers, psychologues, médecins, préparateurs en pharmacie, aides-soignants) avec différents statuts (libéraux, salariés, associatifs).

Ces rencontres ont permis d'envisager et de dynamiser les acteurs autour la possibilité de valoriser leurs actions au travers d'un projet d'envergure populationnelle.

Quels avantages pour la population ?

Un accès facilité au médecin traitant

Une attention particulière est portée aux patients sans médecin traitant, soit environ 12,1% de la population couverte par la CPTS, et plus spécifiquement aux patients fragiles (les patients en affections de longue durée, les patients âgés de plus de 70 ans, les patients en situation de précarité), pour lesquels l'absence de médecin traitant constitue un préjudice dans le suivi médical.

Deux parcours de soins : le suivi post cancer et le sevrage tabagique

La CPTS se concentrera également sur une organisation territoriale permettant le traitement et l'orientation des soins non programmés ainsi que deux parcours de soins autour :

- de la cancérologie notamment pour l'accompagnement après cancer ;
- du sevrage tabagique en introduisant notamment la notion d'un parcours 0 dépense pour la personne.

Contacts presse :

Bénédicte Bénéteau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert - aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64

 [@Cpam35](https://twitter.com/Cpam35)
 [@ArsBretagne](https://twitter.com/ArsBretagne)

A l'appui de ces deux parcours, la CPTS s'assurera de la promotion d'outils de communication afin de fluidifier le partage des informations et faciliter les échanges autour de la prise en charge du patient.

Elle participera également au développement de l'utilisation du Dossier Médical Partagé.

Des actions de prévention

Enfin la CPTS s'engagera également dans le champ de la prévention, notamment autour de :

- La prévention globale des maladies cardio-vasculaires ;
- L'accompagnement des acteurs du territoire autour du public âgé ;
- L'accompagnement sur les questions d'aide à la parentalité et les violences intrafamiliales ;
- L'amélioration du taux de dépistage des cancers sur le territoire.

Aujourd'hui, ce contrat tripartite entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués va permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Territoire couvert par la CPTS – 46 communes



Contacts presse :

Bénédicte Béneteau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert - aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64

Témoignages - Ils vous parlent de la CPTS :

La coordination des professionnels de santé sur ce territoire va bénéficier à la population et favoriser les progrès en santé. L'Assurance Maladie soutient financièrement et accompagne ces nouvelles modalités de travail en équipe. L'exercice coordonné améliore le suivi des patients et l'offre de soins. Il renforce la motivation des professionnels et l'attractivité du territoire.

Claudine Quéric, directrice de la Cnam d'Ille-et-Vilaine

« La Communauté professionnelle territoriale de santé favorise la coordination entre les professionnels de santé de ville, l'hôpital et les acteurs médico-sociaux et sociaux. Elle traduit leur volonté de réfléchir ensemble aux actions à mettre en place pour répondre aux besoins de santé de la population. La signature concrétise ce travail et confirme le choix de développer la pluri-professionnalité sur l'accès à un médecin traitant, la cancérologie, les maladies cardio-vasculaires ou encore sur le repérage et la prévention des risques de fragilité. »

Stéphane Mulliez, directeur général de l'ARS Bretagne

« La CPTS Bretagne Romantique Pays Dol et de la Baie du Mont St Michel sera la vitrine des nouvelles pratiques en santé auprès de la population et des professionnels de santé du territoire. Nous avons comme vocation à travailler avec la population sur leurs besoins en santé au travers d'action de prévention et par des parcours bien identifiés sur le territoire. Nous souhaitons que notre territoire santé soit visible aux patients, aux acteurs eux-mêmes et aux institutions. Avec le contexte sanitaire, ce nouvel exercice professionnel prend tout son sens: cohérence, cohésion, coopération autour et pour la population générale et médicale. Personne ne sera laissé de côté. »

Audrey GAUTIER - Pharmacien - Présidente de la CPTS

Contacts presse :

Bénédicte Bénétiau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert - aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64